



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5846<sup>e</sup>** séance

Mardi 26 février 2008, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Arias . . . . .	(Panama)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Li Kexin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Lacroix
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettlali
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Robert H. Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holmes à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Robert H. Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et de M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Je donne maintenant la parole à M. Serry.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de faire un exposé devant le Conseil de sécurité pour la première fois. J'attends avec intérêt de pouvoir le faire régulièrement au cours de mon mandat de Coordonnateur spécial, au service du Secrétaire général et de l'ONU.

Ayant passé deux mois à Jérusalem, j'ai pleinement pris conscience des enjeux actuels du processus de paix au Moyen-Orient. Je suis également impressionné par la qualité et l'ampleur du travail réalisé sur le terrain par l'ONU dans des conditions difficiles, voire dangereuses, et je suis convaincu de l'importance de l'ONU jouant pleinement son rôle dans les domaines politique, humanitaire, du développement et des droits de l'homme.

Je voudrais remercier le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert et leurs gouvernements, ainsi que les Gouvernements égyptien et jordanien, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé. J'ai hâte de poursuivre cette série de premières visites dans la région. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à mes partenaires du Quatuor et au représentant du Quatuor, Tony Blair, pour l'appui qu'ils m'ont offert et pour leur coopération.

Je vais à présent informer le Conseil des faits qui sont survenus depuis le dernier rapport du 30 janvier (voir S/PV.5827), et faire une première évaluation de la situation. Je vais d'abord parler des négociations bilatérales.

La Ministre des affaires étrangères israélienne Tzipi Livni et le principal négociateur palestinien Ahmed Qoraï se réunissent de manière continue. Le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert continuent également de se réunir tous les 15 jours. Nous nous félicitons de la détermination des parties à poursuivre ces négociations dans un climat de confidentialité en dépit des difficultés rencontrées sur le terrain. Les pourparlers doivent faire des progrès tangibles sur toutes les questions essentielles, sans exception.

J'ai également eu le plaisir de rencontrer le général William Fraser, des États-Unis, lorsqu'il s'est rendu dans la région pour la première fois pour diriger l'action menée par les États-Unis pour surveiller l'application de la phase I des engagements pris au titre de la Feuille de route, comme convenu à Annapolis. Je l'ai assuré du plein appui de l'ONU à ce processus de supervision mené par les États-Unis, et j'espère que le Quatuor tiendra des consultations régulières sur cette question.

Le Premier Ministre palestinien Fayyad et son gouvernement continuent de promouvoir la bonne gouvernance et la relance de l'économie. Ce mois, des

efforts ont été déployés pour, entre autres, régler la question des subventions à l'électricité, arrêter des mesures visant à garantir la transparence financière et veiller à ce que les ministères et agences de l'Autorité palestinienne élaborent des propositions de projets coordonnés et normalisés. Nous rappelons aux donateurs qu'il est indispensable qu'ils versent rapidement les sommes généreusement promises à Paris en décembre dernier. Le représentant du Quatuor, Tony Blair, poursuit son travail sur des projets de développement économique et d'autres mesures de confiance.

Des efforts visant à améliorer les résultats de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité se poursuivent. Les forces de sécurité palestiniennes ont mené des opérations contre des militants dans plusieurs villes de Cisjordanie. Un tribunal militaire palestinien a condamné deux individus à 15 ans de prison pour meurtre de deux Israéliens non loin d'Hébron au mois de décembre. Israël a mis fin aux poursuites à l'encontre de 23 militants du Fatah après qu'ils se sont rendus aux forces de sécurité de l'Autorité palestinienne et qu'ils ont achevé une période de sursis avec mise à l'épreuve de trois mois. La mort d'un détenu du Hamas des suites de ce qui a été qualifié de crise cardiaque par une autopsie officielle a fait que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne soient accusées de mauvais traitements des détenus. Le Président Abbas a demandé qu'une enquête soit menée. Quelque 1 000 officiers des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne sont en formation en Jordanie, avec l'appui du coordonnateur des États-Unis en matière de sécurité, en vue de leur redéploiement en avril et mai. La Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) continue d'appuyer la police civile palestinienne et le système de justice pénal palestinien en Cisjordanie.

La situation en matière de sécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens demeure, cependant, très préoccupante. Un Israélien a été tué et 27 autres blessés par des militants palestiniens. Quarante-cinq Palestiniens ont été tués et 139 autres blessés au cours d'incursions israéliennes à Gaza et en Cisjordanie. Je suis particulièrement préoccupé par le nombre d'incidents intervenus des deux côtés au cours desquels des enfants ont été tués ou blessés.

Le 4 février, un attentat-suicide perpétré à Dimona par deux ressortissants d'Hébron, revendiqué par le Hamas, a tué un Israélien et blessé six autres.

Plus de 320 roquettes et d'obus de mortiers ont été tirés depuis Gaza, la ville de Sderot étant à nouveau prise particulièrement pour cible. Nous condamnons énergiquement les tirs aveugles de roquettes et d'obus de mortiers qui prennent pour cible des agglomérations civiles et des points de passage, ainsi que les attentats-suicides perpétrés contre des civils, et nous demandons leur cessation immédiate. Les interlocuteurs israéliens considèrent la poursuite de telles attaques comme le principal obstacle au processus de paix.

Le caporal Gilad Shalit des Forces de défense israéliennes (FDI) est détenu à Gaza depuis 20 mois, et le Hamas continue de refuser que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) puisse le rencontrer. Nous demandons qu'il soit possible de le rencontrer et qu'il soit libéré.

Il y a encore plus de 10 000 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. Le Président Abbas a demandé de nouvelles libérations de prisonniers palestiniens, dans le prolongement des mesures déjà prises à cet égard.

Les opérations militaires israéliennes se sont poursuivies à Gaza et en Cisjordanie au cours de la période considérée. À plusieurs occasions, des civils ont été tués ou blessés – notamment samedi dernier, quand trois civils ont été tués par des missiles sol-sol tirés vers Beit Hanoun. Bien que non intentionnelles, ces morts sont regrettables et doivent faire l'objet d'une enquête transparente; il faudrait par ailleurs veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. Bien que nous ayons conscience des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, Israël a l'obligation d'éviter de prendre des mesures disproportionnées ou de mettre en danger des civils. La position de principe fondamentale de l'ONU, qui est de s'opposer aux exécutions extrajudiciaires, est renforcée par la fréquence à laquelle les opérations de ce type sont menées dans des zones civiles densément peuplées.

Arguant des raisons sécuritaires, les FDI poursuivent aussi leurs opérations en Cisjordanie. Ces actions sapent les efforts entrepris de son côté par l'Autorité palestinienne en matière de sécurité. Une meilleure coopération entre les FDI et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie est essentielle.

Dans ce contexte, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a signalé 580 obstacles à la circulation des Palestiniens en

Cisjordanie – un chiffre qui demeure stable depuis des mois, et qui a même augmenté, en dépit des efforts déployés par l’Autorité palestinienne en matière de sécurité et les promesses d’Israël de lever ces obstacles. Le nombre de bouclages doit être réduit considérablement pour relancer l’économie palestinienne pour que l’aide des donateurs produise des résultats durables.

La phase I de la Feuille de route, à laquelle les parties ont renouvelé leur attachement à Annapolis, exige du Gouvernement israélien qu’il gèle les activités d’implantation, y compris la « croissance naturelle », et qu’il démantèle tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. Mais la construction de colonies de peuplement se poursuit dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Le Gouvernement israélien procède à des appels d’offres pour la construction de nouveaux logements, et aucun avant-poste n’a été démantelé. La poursuite des activités d’implantation est illégale partout dans le territoire palestinien occupé, et elle constitue une entrave à la paix. Je tiens également à informer le Conseil que la poursuite des activités d’implantation a été citée par plusieurs interlocuteurs palestiniens et arabes comme étant l’un des principaux éléments sapant la confiance dans le processus d’Annapolis et les perspectives d’un État palestinien viable.

Dans le même ordre d’idées, et en dépit de l’obligation contractée au titre de la Feuille de route de rouvrir des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, le Gouvernement israélien a récemment ordonné de les maintenir fermées pendant six mois de plus. Israël doit prouver par des mesures concrètes et immédiates son attachement à la phase I de la Feuille de route, comme l’ont demandé les hauts responsables du Quatuor lors de leur dernière rencontre à Paris.

Les travaux de construction de la barrière à l’intérieur du territoire palestinien occupé, qui s’écartent de la Ligne verte et contreviennent à l’avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se poursuivent.

Je passe maintenant à la situation à Gaza, qui est inacceptable et intenable sur les plans humanitaire, politique, des droits de l’homme et de la sécurité. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires fera un exposé plus détaillé au Conseil sur la gravité de la situation humanitaire. Plusieurs facteurs ont créé une situation dangereuse pour Israël, l’Égypte et les Palestiniens, provoquant de grandes souffrances et

nuisant aux perspectives d’une solution prévoyant deux États.

La prise du pouvoir par le Hamas en juin dernier a abouti à l’expulsion brutale de l’Autorité palestinienne de Gaza, y compris des points de passage. Un certain ordre a été établi, mais l’état de droit est absent. De grands changements se produisent en dehors de tout cadre juridique. Un grand nombre d’institutions indépendantes ont été fermées ou remplacées et pourvues d’un nouveau personnel, et sont donc contrôlées par le Hamas mais coupées de leurs sièges à Ramallah. Le système de justice civile a cessé de fonctionner, de même que des instruments importants de la bonne gouvernance et de l’ordre social à Gaza. Diverses organisations non gouvernementales et organisations palestiniennes actives dans la bande de Gaza continuent d’alléguer de violations des droits de l’homme commises à Gaza.

En dépit de ses déclarations d’intention, le Hamas n’a pas agi avec assez de détermination pour faire cesser les attaques à la roquette perpétrées par des groupes de militants. Le Hamas lui-même procède à des tirs périodiques de roquettes et d’obus de mortier, sans compter les récents attentats-suicides. Les rapports faisant état de contrebande restent préoccupants, de même que les rapports signalant que des groupes extérieurs de militants prennent pied à Gaza. Nous continuons d’appeler le Hamas à se montrer à la hauteur des responsabilités qu’il a assumées et à choisir la branche d’olivier plutôt que le fusil.

Toutefois, les mesures israéliennes équivalant à un châtement collectif ne sont pas non plus acceptables. Nous demandons à Israël d’honorer ses obligations à l’égard de la population civile de Gaza conformément au droit international.

La brèche ouverte à Rafah à la fin du mois de janvier a été un soulagement bien compréhensible pour Gaza, car les civils cherchaient à obtenir des produits de base et à échapper aux conditions d’étouffement dans lesquelles ils étaient contraints de vivre. L’Égypte a rétabli l’ordre le long de la frontière au début du mois, mais la situation reste extrêmement précaire et, si rien n’est fait, elle continuera de constituer un danger pour la sécurité, la sûreté et le bien-être de la population palestinienne, la sécurité de l’Égypte et d’Israël et la viabilité du processus politique lui-même. Hier encore, plusieurs milliers de personnes ont manifesté contre les conditions auxquelles elles sont

confrontées, et les Forces de défense israéliennes ont renforcé leur présence militaire dans les régions autour de la bande de Gaza.

Face à cette évolution de la situation, l'ONU a fait activement valoir auprès de toutes les parties et de nos partenaires du Quatuor qu'il faut adopter une autre stratégie plus constructive en ce qui concerne Gaza.

À cette fin, les envoyés du Quatuor ont convenu que nous devrions désormais œuvrer à la reprise d'une vie économique normale pour la population de Gaza, chercher à parvenir à des arrangements qui garantissent la sécurité d'Israël, de l'Égypte et des Palestiniens, et appuyer l'Autorité palestinienne légitime. Les tirs de roquettes et les attentats-suicides doivent cesser, ainsi que tous les actes de violence, afin d'instaurer un climat de calme. Il faut répondre aux besoins humanitaires de la population civile, en lui fournissant notamment un accès ininterrompu à des biens et à des services essentiels, en particulier le carburant et l'approvisionnement en énergie. Les projets interrompus de l'ONU et d'autres entités doivent redémarrer, et il faut faciliter les déplacements du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Il faut mettre en place des conditions propices à la réouverture des points de passage, comme le prévoit l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Il est donc désormais d'une importance cruciale qu'Israël, l'Égypte et l'Autorité palestinienne élaborent une stratégie constructive pour Gaza afin de réaliser ces objectifs. Les membres du Quatuor sont prêts, à titre individuel et collectif, à appuyer ces efforts, notamment le cas échéant, la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière à Rafah. Les efforts déployés par l'Égypte le long de la frontière et au niveau diplomatique en vue de trouver des solutions durables à la crise sont tout à fait louables. Le Quatuor a également déclaré publiquement son ferme appui à la proposition faite par l'Autorité palestinienne de reprendre ses opérations aux points de passage.

Pour ce qui est de la dimension régionale, les Gouvernements égyptien et jordanien et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont souligné l'importance d'un attachement continu des pays arabes à l'Initiative de paix arabe. Ils ont cependant insisté sur leurs préoccupations croissantes quant à la direction que prenait le processus de paix, à l'évolution de la situation à Gaza et aux conséquences pour la région en cas d'échec du processus de paix.

Au cours de la période considérée, la situation dans le Golan syrien occupé est restée essentiellement calme, mis à part l'incident survenu le 11 février au cours duquel deux jeunes Syriens, habitants du Golan, ont essuyé des coups de feu tirés par un soldat israélien et ont ensuite été soignés à l'hôpital.

Je dois également ajouter que je ne ferai pas d'exposé sur le Liban ce mois-ci compte tenu du prochain rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Je voudrais, pour terminer, faire part de quelques rapides impressions personnelles. Ce que j'ai retiré des nombreuses visites que j'ai effectuées sur le terrain, notamment en Cisjordanie, à Gaza et dans le sud d'Israël, c'est que les personnes ordinaires n'ont, à juste titre, que très peu confiance dans l'efficacité du processus politique.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, la présence imposante de la barrière, l'expansion des colonies de peuplement, le maintien des avant-postes, le système de bouclages et la persistance des incursions militaires ont de graves conséquences pour les droits de l'homme, la vie économique et le tissu social de l'ensemble de la population. À Gaza, la privation de la dignité humaine fondamentale est encore plus prononcée, et le sentiment d'abandon et de frustration est palpable.

Dans le sud d'Israël, les communautés qui croyaient que le désengagement israélien de Gaza leur procurerait la sécurité subissent des tirs de roquettes quotidiens, tandis que, d'une manière générale, les Israéliens continuent de penser que leur sûreté dépend principalement des mesures de sécurité israéliennes. Il existe dans la région un sentiment croissant d'inquiétude quant à l'état du processus politique.

Je me félicite du sens des responsabilités et même du courage politique dont ont fait montre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas qui ont relancé le processus politique malgré le scepticisme de l'opinion publique et malgré les nombreuses angoisses existantes. Le processus d'Annapolis doit se poursuivre, et il faut l'appuyer. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les parties enregistrent des progrès dans les négociations bilatérales afin de parvenir à un accord sur toutes les questions essentielles sans exception.

Mais le processus d'Annapolis ne sera viable que s'il est accompagné de véritables changements sur le

terrain. Premièrement, il faut intensifier de manière notable les efforts déployés en Cisjordanie, notamment de la part d'Israël qui doit mener de toute urgence des actions de fond et de la part de l'Autorité palestinienne qui doit redoubler d'efforts, conformément à la phase I de la Feuille de route. Deuxièmement, nous sommes d'avis que l'adoption d'une autre stratégie plus constructive pour Gaza constitue un impératif humanitaire, stratégique et de sécurité pour Israël, l'Égypte et l'Autorité palestinienne, et nous nous félicitons de la détermination de tous les membres du Quatuor en la matière.

Nous continuerons de rappeler à toutes les parties l'existence du droit international et de travailler en étroite coopération avec les partenaires du Quatuor, les pays de la région et le Conseil en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route. L'objectif doit être la fin à l'occupation qui a commencé en 1967, la coexistence dans la paix et la sécurité de l'État d'Israël et de l'État de Palestine et une paix régionale complète, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), et à l'Initiative de paix arabe.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Serry pour ces informations importantes. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je donne maintenant la parole à M. John Holmes.

**M. Holmes** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil sur la visite que j'ai effectuée dans le territoire palestinien occupé et en Israël du 14 au 18 février. J'ai passé une journée à Gaza, une journée en Cisjordanie et une matinée à Sderot, dans le sud d'Israël. Je me suis également entretenu avec des responsables du Gouvernement israélien, le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne et d'autres personnalités et j'ai eu des discussions approfondies avec les représentants des organismes des Nations Unies et autres organisations humanitaires et organisations non gouvernementales actives en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'avec des représentants de la société civile.

J'ai pu constater que les conditions dans lesquelles vivait la population de Gaza étaient sinistres et déplorables, et loin d'être normales. Huit mois de restrictions sévères imposées à la circulation des biens et des personnes vers et depuis le territoire, après la prise de pouvoir par le Hamas en juin 2007, ont été lourds de conséquences sur les plans social et

économique, venant s'ajouter à des années de difficultés et de déclin économique. Si les produits humanitaires les plus essentiels, en particulier l'aide alimentaire, ont en général réussi à passer, les importations d'autres produits ont graduellement cessé, notamment les pièces détachées cruciales et les produits essentiels comme le ciment. Seulement 10 % environ de ce qui était entré dans Gaza en janvier 2007 a été autorisé d'y entrer en janvier 2008. En outre, en octobre, Israël a commencé à réduire les flux de diesel industriel qui alimentent la seule centrale électrique de Gaza. En février, la quantité d'électricité fournie à Gaza par Israël a également été réduite. Depuis juin 2007, les déplacements des Palestiniens vers et depuis Gaza ont été pratiquement impossibles, sauf durant la brève période pendant laquelle le mur de Rafah avait été détruit, et mises à part les exceptions limitées accordées aux urgences médicales, aux pèlerins, aux détenteurs de visas d'étudiant et de travail et aux résidents étrangers.

Les conséquences en sont de plus en plus graves et visibles. Près de 80 % de la population reçoit aujourd'hui une aide alimentaire; la plupart des activités industrielles et agricoles se sont effondrées, faisant grimper le chômage et la pauvreté à des niveaux encore plus élevés; les coupures de courant fréquentes et prolongées mettent gravement en péril le fonctionnement des infrastructures et des services essentiels; la qualité de l'eau, lorsqu'elle est encore disponible, baisse rapidement; il est de plus en plus évident que le réseau d'égouts est insuffisant, ce qui risque d'entraîner la saturation de la lagune des eaux usées de Beit Lahiya; le système médical et le système scolaire sont au bord de la faillite, étant donné que le manque d'équipements, de pièces détachées et de personnel qualifié, ainsi que la pression psychologique entravent leur fonctionnement.

Les risques de maladie parmi les plus faibles augmentent, notamment parmi les enfants, qui constituent plus de la moitié de la population de Gaza. Par exemple, en octobre 2007, le nombre d'enfants de moins de 3 ans pour lesquels un diagnostic de diarrhée a été établi a augmenté de 20 % par rapport à l'année dernière, et l'anémie chez les enfants a augmenté de 40 %. Ce sombre tableau est encore aggravé par les difficultés bureaucratiques entre l'Autorité palestinienne et le personnel qui administre les soins de santé, par exemple, à Gaza.

Le Gouvernement israélien a déclaré qu'au-delà des préoccupations de sécurité aux points de passage,

qui ont fait l'objet de tirs et par lesquels on a tenté de faire passer des armes et des candidats aux attentats-suicides, la cause principale des restrictions étaient les tirs incessants de roquettes Qassam depuis Gaza. Je me suis rendu à Sderot, vers laquelle plus de 4 300 roquettes ont été tirées depuis 2004, et j'y ai constaté les dommages physiques et psychologiques que ce déluge permanent cause à la population. Ces tirs de roquettes rudimentaires sont destinés à blesser des civils et constituent manifestement des actes de terrorisme. Les tirs incessants sont tout à fait inacceptables et doivent cesser sans conditions. Le Hamas, qui prétend gouverner la bande de Gaza, doit accepter d'assumer pleinement la responsabilité des souffrances qu'endure la population de Gaza. Il doit surtout prendre des mesures pour arrêter immédiatement ces tirs.

Cependant, j'ai également exprimé, en public et en privé, mon point de vue, à savoir que même si les tirs de roquettes constituent une provocation et sont illégaux, l'isolement de Gaza par Israël ne trouve aucune justification, en raison des obligations permanentes d'Israël à l'égard de la population de Gaza. Cela équivaut à une punition collective et est contraire au droit international humanitaire. En outre, cela ne semble pas produire le résultat escompté : arrêter les tirs de roquettes ou affaiblir la position du Hamas auprès de la population de Gaza, ou de façon plus générale. Seuls ceux qui cherchent à accroître la radicalisation peuvent se réjouir de la situation actuelle.

Entre-temps, les conséquences pour les civils des deux camps sont tragiques, non seulement à cause des restrictions imposées et des tirs incessants de roquettes, mais aussi en raison des incursions répétées dans Gaza et des affrontements militaires qui y ont lieu, qui causent la mort de nombreux civils, même si cela n'est pas intentionnel. Les principes fondamentaux de distinction entre les combattants et les non-combattants et de proportionnalité dans les attaques menées au cours des hostilités doivent être respectés par toutes les parties.

La situation actuelle à Gaza n'est pas supportable et compromet considérablement les perspectives engendrées par le processus de paix actuel. Seuls des efforts politiques peuvent changer cette tendance. Entre-temps, d'un point de vue humanitaire, bien qu'il soit véritablement nécessaire de revenir à l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005, j'ai insisté auprès du Gouvernement israélien et de

l'Autorité palestinienne pour qu'ils veillent à tout le moins à ce que l'acheminement d'aide humanitaire supplémentaire et d'autres marchandises se fasse sur une base plus systématique et prévisible. J'ai adressé le même message au Hamas dans mes interventions publiques.

Cela signifie la réouverture des points de passage et la mise en place de mécanismes plus efficaces pour déterminer les besoins fondamentaux de la population et les satisfaire. J'ai notamment demandé qu'Israël autorise l'acheminement du matériel nécessaire pour relancer les projets humanitaires gelés des Nations Unies, qui représentent un montant de 213 millions de dollars, dans des domaines tels que l'hygiène publique, le logement, l'éducation et la santé, et que la priorité soit donnée aux pièces détachées et à l'équipement nécessaires aux services médicaux et d'hygiène publique. Certains éléments semblent indiquer que les autorités israéliennes sont disposées à réagir favorablement à ces demandes.

J'ajouterais que les propositions faites par le Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, pour la réouverture du point de passage important de Karni, le seul doté d'infrastructures suffisantes pour assurer efficacement et de façon adéquate le passage d'un grand nombre de marchandises, méritent tout notre appui. Il est également nécessaire d'attribuer au point de passage de Rafah un rôle correctement négocié, qui n'ajoute pas foi à l'idée qu'Israël peut transférer ses responsabilités et ses obligations à l'égard de Gaza à l'Égypte ou à tout autre État ou autorité. Il doit être possible de conclure, si nécessaire avec l'appui international adéquat, des accords qui garantissent le contrôle de sécurité des marchandises qui transitent, dans l'une et l'autre directions, par ces points de passage, afin de satisfaire aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Les conditions de vie que j'ai vues en Cisjordanie étaient manifestement meilleures qu'à Gaza, mais la situation n'y est pas moins préoccupante en ce qui concerne les conditions humanitaires fondamentales. Je m'étais documenté sur le mur, les colonies de peuplement, le régime des permis et les bouclages, mais ces lectures ne m'avaient pas préparé à la réalité visible et tangible sur le terrain.

La combinaison de la construction du mur, de l'expansion constante des colonies de peuplement, tout cela étant toujours illégal, et des 580 postes de contrôle et barrages séparés qui existent actuellement en

Cisjordanie, fragmente les communautés. Cela entrave considérablement l'accès de dizaines de milliers de personnes à leurs terres et aux services essentiels, en particulier aux services médicaux. Des restrictions importantes à la circulation des biens et des personnes ont des incidences sur la croissance économique, accroissent la pauvreté et l'insécurité alimentaire et abaissent les normes sanitaires. Elles mettent davantage en péril la viabilité d'un futur État palestinien.

Lors des réunions que j'ai eues avec des Palestiniens en Cisjordanie, j'ai pu constater que le désespoir et le sentiment d'humiliation et d'injustice n'étaient pas moins intenses qu'à Gaza. Cette constatation était particulièrement évidente lors de ma visite à Hébron, où la présence d'un petit groupe de 600 colons et les nombreuses mesures de sécurité prises pour assurer leur protection ont divisé la ville et ont des conséquences considérables sur l'économie et la vie des habitants. Des représentants de la société civile palestinienne dans toute la Cisjordanie ont demandé avec insistance à l'ONU, par mon intermédiaire, de faire quelque chose pour remédier à leur sort tragique et à ce qu'ils considèrent comme l'absence d'un avenir viable.

Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité et a le droit et le devoir de défendre ses citoyens. Mais, même dans ces conditions, la sécurité ne peut prévaloir sur toutes les autres préoccupations ni justifier qu'autant de préjudices soient causés aux moyens d'existence de la population et qu'autant de violations de leur dignité humaine et de leurs droits de l'homme soient commises. Israël a des obligations à l'égard de la population palestinienne qui vit sous occupation. C'est pourquoi j'ai insisté auprès des autorités israéliennes pour qu'elles commencent à mettre en œuvre leurs promesses d'assouplir au moins quelques-unes des restrictions.

Compte tenu de cette détérioration de la situation sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie, ainsi qu'à Sderot, il semble que le clivage entre cette réalité et les espoirs et les buts des pourparlers de paix qui se poursuivent soit à son comble et risque d'enlever toute crédibilité à la disposition de la communauté internationale d'investir 7,7 milliards de dollars dans le développement économique du territoire palestinien occupé. Comme le Coordonnateur spécial l'a souligné,

à moins que le clivage ne soit comblé rapidement et que les indicateurs humanitaires ne commencent à croître et à créer un sentiment d'espoir pour le futur, les chances de succès des pourparlers de paix peuvent être définitivement perdues, quelles que soient la sincérité et l'ingéniosité de toutes les parties concernées. Nous avons désespérément besoin de ces pourparlers pour obtenir un succès cette année. Les autres solutions possibles ne feront que conforter les extrémistes.

En dépit de toutes ces difficultés, la communauté humanitaire continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour honorer l'obligation morale de sauver des vies et de les améliorer et de préserver la dignité humaine. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres institutions et organisations non gouvernementales qui travaillent à Gaza, en particulier, font un travail héroïque dans des conditions difficiles et dangereuses, dues principalement aux restrictions imposées aux déplacements et au passage du personnel de l'ONU, qui, trop souvent, ne sont pas conformes aux immunités et privilèges auxquels le personnel a droit.

Entre-temps, je lance également un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils continuent de répondre généreusement à ce qui est devenu maintenant le troisième plus grand appel global annuel de fonds humanitaires, après le Darfour et la République démocratique du Congo.

Enfin, je demande au Conseil de sécurité de continuer de parler des conséquences pour les civils, aussi bien dans le territoire palestinien occupé qu'en Israël, de ce qui se passe dans cette région et du devoir primordial qu'ont toutes les parties de se conformer au droit international humanitaire et aux résolutions de ce conseil.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Holmes de son exposé important et des informations primordiales qu'il a fournies sur la situation à Gaza.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*